

Contrat de licence de logiciel Matrox Vidéo

(Ci-après dénommé « Licence »)

LE PRÉSENT CONTRAT EST CONCLU ENTRE LE DÉTENTEUR DE CETTE LICENCE ET Graphiques Matrox Inc. (« MATROX ») POUR L'UTILISATION DE LOGICIEL MATROX. EN TÉLÉCHARGEANT, EN INSTALLANT, EN COPIANT, EN UTILISANT, EN CLIQUANT SUR UN BOUTON « ACCEPTER » OU EN EFFECTUANT UNE OPÉRATION À L'AIDE DU LOGICIEL, LE DÉTENTEUR DE CETTE LICENCE ACCEPTE LES CONDITIONS DE CETTE LICENCE. SI VOUS ACCEPTEZ CES TERMES POUR LE COMPTE DE VOTRE SOCIÉTÉ, ORGANISATION, ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE OU AGENCE, ORGANISME GOUVERNEMENTAL OU AUTRE ADMINISTRATION PUBLIQUE EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT OFFICIEL AGRÉÉ, VOUS CONVENEZ ET RECONNAISSEZ QUE VOUS ÊTES PLEINEMENT HABILITÉ À LIER LE DÉTENTEUR DE LICENCE À CES CONDITIONS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES CONDITIONS DE CETTE LICENCE, VEUILLEZ RETOURNER VOTRE PRODUIT MATROX. SI VOUS AVEZ TÉLÉCHARGÉ LE LOGICIEL, VEUILLEZ DÉTRUIRE TOUS LES EXEMPLAIRES DU LOGICIEL.

Dans cette Licence, le terme « Logiciel » désigne : tout progiciel, logiciel, composants logiciels associés, supports, y compris les supports imprimés et documentation « en ligne » ou électronique liés aux produits Matrox, ainsi que les mises à niveau et les mises à niveau liées à ces produits.

Le Logiciel n'est pas vendu, mais fourni avec une licence d'utilisation, dont les conditions sont énoncées dans le présent document. Cette Licence ne couvre pas l'achat du matériel, puisque le matériel n'est pas nécessairement vendu sous forme de package avec le Logiciel. Les conditions générales définies ici sont uniquement celles de la licence du Logiciel.

Tout Logiciel proposé au détenteur de la Licence est l'œuvre protégée de Matrox et/ou de ses fournisseurs de logiciels tiers (le cas échéant). Le détenteur de cette Licence ne possède aucun droit de propriété intellectuelle sur le Logiciel ou ses dérivés. Le téléchargement et/ou l'utilisation de Logiciel sont soumis aux restrictions et limitations suivantes.

LICENCES :

Si vous êtes un client, vous devez vous conformer aux « Conditions générales d'utilisation ».

Si vous êtes un OEM, vous devez vous conformer aux conditions de la « Licence OEM ».

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

1. Le détenteur de la Licence peut installer le Logiciel sur un nombre illimité d'ordinateurs possédés ou loués par celui-ci, quel que soit leur emplacement. Sauf indication contraire dans le guide d'utilisation du produit Matrox ou dans la documentation associée, le Logiciel est soumis à une licence restrictive. Par conséquent, le détenteur de la Licence doit utiliser le Logiciel sur un seul ordinateur ou appareil possédé ou loué à la fois (Appareil autorisé), avec le Matériel Matrox et dans le but de faire fonctionner ce dernier. L'utilisation du Logiciel avec des produits qui n'appartiennent pas à Matrox est interdite et ne fait pas l'objet d'une licence. Le détenteur de la Licence peut également faire une copie du logiciel au format électronique ou papier à des fins de sauvegarde ou d'archivage.
2. **Licences Matrox.** Sous réserve des termes et conditions de la présente entente, Matrox accorde au détenteur de la Licence l'un des types suivants de licences personnelles, non exclusives, non transférables et non sous-licenciables (en vertu des droits de propriété intellectuelle de Matrox tels que contenus dans le Logiciel applicable):

(a) Licence perpétuelle. Si Matrox a délivré une « licence perpétuelle », définie comme une licence qui donne au détenteur de la Licence le droit d'utiliser la version en vigueur du logiciel uniquement telle qu'installée sur un seul appareil ou ordinateur (Appareil autorisé), la licence est valide uniquement pour cet appareil ou cet ordinateur et n'est pas transférable. Le droit du détenteur de la Licence d'utiliser la version alors en vigueur du

logiciel n'inclut aucune obligation de la part de Matrox de fournir des services de soutien, de la maintenance, des mises à jour, les mises à niveau ou tout autre service au-delà de la durée de support applicable. « Durée de support » est définie comme le soutien disponible pendant la période de garantie de l'Appareil autorisé, ou comme indiqué sur la facture de vente si c'est différent. Matrox peut, à sa seule discrétion, déclarer tout logiciel, composant ou version en fin de vie (« EOL »). À la suite d'un avis de fin de vie, le détenteur de la Licence peut continuer à utiliser le logiciel conformément à la Licence perpétuelle, mais Matrox n'a aucune obligation de fournir d'autres mises à jour, les mises à niveau services de soutien ou la disponibilité continue des mécanismes de téléchargement, d'activation ou de distribution.

(b) Licence à durée déterminée. Si Matrox a délivré au titulaire une Licence à durée déterminée, alors la Licence n'est valide que pour un seul appareil ou ordinateur et seulement pour une période temporaire, débutant à la date de la facture et expirant à la date et à l'heure spécifiées sur la facture du titulaire (la « durée »). La licence est valide uniquement pour un seul appareil ou ordinateur et n'est pas transférable. À l'expiration de la durée, le logiciel cessera d'être fonctionnel. Pendant la durée de la durée, le droit du détenteur de la Licence d'utiliser la version alors en vigueur du logiciel n'inclut aucune obligation de la part de Matrox de fournir des services de soutien, de la maintenance, des mises à jour, les mises à niveau ou tout autre service au-delà de la durée de support applicable.

3. À l'exception des cas prévus dans cette Licence, il est interdit de recopier, publier, afficher, diffuser sur un réseau, louer, prêter, céder, vendre, distribuer, accorder des licences ou des sous-licences, altérer, modifier, démonter, décompiler, créer des œuvres dérivées ou procéder à une ingénierie inverse sur le Logiciel, de quelque manière que ce soit. Une violation de cette Licence peut entraîner de lourdes sanctions civiles et/ou pénales, car les contrevenants seront poursuivis.
4. Le détenteur de la Licence accepte de traiter le Logiciel comme une information confidentielle et il doit protéger lesdites informations en faisant preuve de la même prudence que celle dont il fait preuve pour protéger ses propres informations confidentielles, dans la limite du raisonnable, afin d'éviter l'utilisation non autorisée, la diffusion, la divulgation ou la publication de ce Logiciel, ou pour éviter qu'il ne soit utilisé pour : (i) développer des inventions directement inspirées d'informations confidentielles en vue de les protéger par un brevet ; (ii) contribuer à l'analyse des brevets du détenteur de la Licence et aux demandes de brevets ; ou (iii) modifier les brevets du détenteur de la Licence ou les demandes de brevets.
5. Le détenteur de la licence peut uniquement fournir et dévoiler des parties du Logiciel aux tiers qui ont besoin d'informations pour l'installation, l'intégration de services et/ou l'assistance pour ledit Logiciel au sein du produit du détenteur de la Licence. Dans ce cas, le détenteur de la Licence peut uniquement dévoiler les parties nécessaires et pertinentes du Logiciel afin que la tierce partie puisse accomplir son travail, à condition que ces divulgations soient soumises aux conditions générales de cette Licence.
6. Le détenteur de la Licence ne peut accorder aucune sous-licence ni aucun droit à d'autres personnes ni louer le Logiciel.
7. Nonobstant les autres clauses de cette Licence, si son détenteur propose des idées, des suggestions ou des recommandations à Matrox au sujet du Logiciel sous licence et/ou du produit du détenteur de la Licence (« Commentaires »), Matrox est libre de les exploiter et d'incorporer ces Commentaires aux produits Matrox, sans versement de redevances ou autre contrepartie envers le détenteur de la Licence.
8. Le détenteur de la Licence n'a pas le droit d'altérer ou de supprimer des droits d'auteur, une marque déposée ou un brevet de Matrox ou d'une tierce partie qui sont présents sur le Logiciel.

LICENCE OEM

Sauf indication contraire dans le guide d'utilisation du produit Matrox ou dans la documentation associée, le détenteur de la Licence peut reproduire et distribuer le Logiciel seulement en intégralité ou en l'incorporant à son produit ou en tant que mise à jour de maintenance autonome du Logiciel pour ses clients, ce qui n'inclut pas les autres produits autonomes. Le détenteur de la Licence est également soumis à ces conditions :

1. Sauf autorisation spécifique dans le guide d'utilisation du produit Matrox ou la documentation connexe, ce Logiciel est soumis à une licence restrictive. Par conséquent, il doit être utilisé uniquement avec le matériel Matrox. L'utilisation du Logiciel avec des produits qui n'appartiennent pas à Matrox est interdite et ne fait pas l'objet d'une licence.
2. **Licences Matrox.** Sous réserve des termes et conditions de cette entente, Matrox accorde par la présente au détenteur de la Licence l'un des types suivants de licences non exclusives, non transférables et non sous-licenciables (en vertu des droits de propriété intellectuelle de Matrox tels qu'incarnés dans le logiciel applicable) :

(a) Licence perpétuelle. Si Matrox a délivré une « Licence perpétuelle », définie comme une licence qui donne au détenteur de la Licence le droit d'utiliser la version alors en vigueur du logiciel uniquement telle qu'installée sur, et pour l'exploitation d'un seul appareil ou ordinateur (Appareil autorisé). La Licence est valide uniquement pour cet appareil ou cet ordinateur et n'est pas transférable. Le droit du détenteur de la Licence d'utiliser la version alors en vigueur du logiciel n'inclut aucune obligation de la part de Matrox de fournir des services de soutien, de la maintenance, des mises à jour, les mises à niveau ou tout autre service au-delà de la durée de support applicable. « Durée de support » est définie comme le support disponible pendant la période de garantie de l'Appareil autorisé ou indiqué sur la facture de vente si c'est différent. Matrox peut, à sa seule discrétion, déclarer tout logiciel, composant ou version en fin de vie (« EOL »). À la suite d'un avis de fin de vie, le détenteur de la Licence peut continuer d'utiliser le logiciel conformément à la Licence perpétuelle, mais Matrox n'a aucune obligation de fournir d'autres mises à jour, les mises à niveau services de soutien ou disponibilité continue des mécanismes de téléchargement, d'activation ou de distribution.

(b) Licence à durée déterminée. Si Matrox a délivré au titulaire une Licence à durée déterminée, alors la Licence n'est valide que pour un seul appareil ou ordinateur et seulement pour une période temporaire, débutant à la date de la facture et expirant à la date et à l'heure spécifiées sur la facture du titulaire (la « durée »). La licence est valide uniquement pour un seul appareil ou ordinateur et n'est pas transférable. À l'expiration de la durée, le logiciel cessera d'être fonctionnel. Pendant la durée, le droit du détenteur de la Licence d'utiliser la version alors en vigueur du logiciel n'inclut aucune obligation de la part de Matrox de fournir des services de soutien, de la maintenance, des mises à jour, les mises à niveau ou tout autre service au-delà de la durée de support applicable.

3. À l'exception des cas prévus dans cette Licence, il est interdit de recopier, publier, afficher, vendre, diffuser sur un réseau, louer, prêter, distribuer, accorder des licences ou des sous-licences, altérer, modifier, démonter, décompiler, créer des œuvres dérivées ou procéder à une ingénierie inverse sur le Logiciel, de quelque manière que ce soit. Une violation de cette Licence peut entraîner de lourdes sanctions civiles et/ou pénales, car les contrevenants seront poursuivis.
4. Le détenteur de la Licence accepte de traiter le Logiciel comme une information confidentielle et il doit protéger lesdites informations en faisant preuve de la même prudence que celle dont il fait preuve pour protéger ses propres informations confidentielles, dans la limite du raisonnable, afin d'éviter l'utilisation non autorisée, la diffusion, la divulgation ou la publication de ce Logiciel, ou pour éviter qu'il ne soit utilisé pour : (i) développer des inventions directement inspirées d'informations confidentielles en vue de les protéger par un brevet ; (ii) contribuer à l'analyse des brevets du détenteur de la Licence et aux demandes de brevets ; ou (iii) modifier les brevets du détenteur de la Licence ou les demandes de brevets.

5. Le détenteur de la Licence peut uniquement distribuer le Logiciel à ses clients en vertu d'un contrat logiciel écrit. La Licence doit au moins préserver les droits de propriété de Matrox sur le Logiciel et le contrat doit contenir des conditions et des obligations similaires.
6. Le détenteur de la Licence peut uniquement fournir et dévoiler des parties du Logiciel aux tiers qui ont besoin d'informations pour l'installation, l'intégration de services et/ou l'assistance pour ledit Logiciel au sein du produit du détenteur de la Licence. Dans ce cas, le détenteur de la Licence peut uniquement dévoiler les parties nécessaires et pertinentes du Logiciel afin que la tierce partie puisse accomplir son travail, à condition que ces divulgations soient soumises aux conditions générales de cette Licence.
7. Nonobstant les autres clauses de cette Licence, si son détenteur propose des idées, des suggestions ou des recommandations à Matrox au sujet du Logiciel sous licence et/ou du produit du détenteur de la Licence (« Commentaires »), Matrox est libre de les exploiter et d'incorporer ces Commentaires aux produits Matrox, sans versement de redevances ou autre contrepartie envers le détenteur de la Licence.
8. Le détenteur de la Licence n'a pas le droit d'altérer ou de supprimer des droits d'auteur, une marque déposée ou un brevet de Matrox ou d'une tierce partie qui sont présents sur le Logiciel.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT DE LICENCE : (S'APPLIQUE AUX CLIENTS ET AUX OEM)

L'utilisation d'un logiciel disponible en téléchargement sur Internet présente des risques inhérents. Matrox met donc en garde le détenteur de la Licence contre les risques potentiels avant le téléchargement de l'un des Logiciel. Le détenteur de la Licence est le seul responsable de la protection et de la sauvegarde des données et de l'équipement utilisés avec l'un de nos Logiciel. Matrox ne pourra être tenu responsable de dommages subis consécutifs à l'utilisation du Logiciel.

Par la présente, le détenteur de la Licence reconnaît et accepte que cette Licence et ses conditions générales s'appliquent automatiquement et sans préavis aux prochaines mises à jour du Logiciel, du progiciel, du BIOS, des pilotes et de tous les utilitaires associés.

En outre, des droits de propriété intellectuelle de tierces parties peuvent être fournis avec le Logiciel ou inclus dans ce dernier. Les contrats de licence de tierces parties qui accompagnent le Logiciel, consultables à l'adresse <http://matrox.com/video/en/licenses/> (en anglais) et, le cas échéant, dans le fichier license.txt situé dans le répertoire d'installation racine, régiront votre utilisation de Logiciel. Matrox ne garantit pas et ne peut être tenu responsable de ces droits de propriété intellectuelle de tierces parties ou de tous les éléments qui y sont liés. Le détenteur de la Licence reconnaît et accepte les conditions de tous les contrats de licence de logiciel de tierces parties, le cas échéant. Veuillez noter que les conditions générales des contrats de licence de tierces parties peuvent être mises à jour de temps en temps. Il est de la responsabilité du détenteur de la Licence de vérifier que le contrat figurant dans la liste est toujours valable et applicable. Remarque : cette liste de contrats de licence de tierces parties n'est pas exhaustive et a été déterminée d'après les connaissances de Matrox. Il est entendu et convenu que si le produit Matrox donne accès à JPEG XS, le Client ou le OEM ne reçoit aucun droit d'utilisation de la TECHNOLOGIE INTOPIX à des fins autres que l'utilisation avec le produit Matrox vendu. Le Client ou le OEM ne reçoit pas non plus de droits, d'accès ou de couverture pour les brevets liés à la technologie JPEG XS autres que ceux concédés sous licence pour une utilisation avec le produit Matrox.

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES VERSIONS PRÉLIMINAIRES : Si vous utilisez une version du Logiciel sous licence qui est, entre autres, une version alpha, bêta, préliminaire, disponible en avant-première ou une version de test pour les ingénieurs, (a) le Logiciel est censé être une version préliminaire (par exemple, une version alpha, bêta, préliminaire, disponible en avant-première, une version de test pour les ingénieurs, etc.), qui ne sera peut-être pas totalement fonctionnelle, que Matrox est susceptible de modifier considérablement pour le développement d'une version commerciale et pour laquelle Matrox ne garantit pas le développement ou la mise à disposition au grand public sous forme de version commerciale, et (b) le détenteur de la Licence peut utiliser le Logiciel seulement pendant la période préliminaire ou jusqu'à son lancement sur le marché (le cas échéant), la période la plus courte étant retenue. Dans un souci de clarté, la correction d'un bug, d'un défaut, d'une erreur ou

d'un problème dans une version préliminaire du Logiciel nécessitera obligatoirement une mise à niveau vers une nouvelle version du Logiciel. Matrox se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier le contenu de cette nouvelle version du Logiciel.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA LICENCE POUR L'API (APPLICABLE À LA FOIS AUX CLIENTS ET AUX OEM)

Le logiciel peut contenir diverses interfaces de programmation d'applications (« API »), qui sont offertes pour le Logiciel et ne sont pas disponibles que par l'intermédiaire d'une page de téléchargement du site web Matrox à auto-enregistrement. Les API disponibles sont concédées sous licence selon les termes et conditions de cet accord, et des conditions supplémentaires ci-dessous :

- (a) Un droit non exclusif et non transférable d'accéder à l'API et de l'utiliser pour créer des travaux dérivés qui seront la propriété du détenteur de la Licence. (« Application logicielle du détenteur de la Licence »). L'API elle-même reste la propriété de Matrox.
- (b) Le détenteur de la Licence est responsable, à ses propres frais, de l'acquisition et du maintien de toutes les licences ou autorisations nécessaires à son utilisation de la propriété intellectuelle d'un tiers qui n'est pas accordé en vertu des présentes mais qui est utilisé dans l'application logicielle du détenteur de la Licence.
- (c) En aucun cas le détenteur de la Licence ne doit intégrer un logiciel soumis à un logiciel libre dans son Application logicielle du détenteur de la Licence de telle sorte que le logiciel lui-même soit soumis aux conditions relatives aux logiciels libres.
- (d) Le détenteur de la Licence ne redistribuera l'application logicielle du détenteur de la Licence qu'avec le matériel Matrox ou avec le matériel Matrox portant la marque du détenteur de la Licence.
- (e) L'API est fournie dans l'état dans lequel il se trouve. MATROX PEUT FOURNIR DES MISES À JOUR OU DES CORRECTIFS DE TEMPS À AUTRE, MAIS N'A AUCUNE OBLIGATION DE LE FAIRE. L'API EST UN PRODUIT DE DÉVELOPPEMENT QUI N'A PAS ÉTÉ RIGOREUSEMENT TESTÉ POUR TOUTES LES APPLICATIONS POSSIBLES.
- (f) LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE RECONNAÎT ET ACCEPTE QUE MATROX N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QUE TOUT DÉVELOPPEMENT (Y COMPRIS LE DÉVELOPPEMENT PAR UN TIERS SUR UNE BASE DE SOUS-TRAITANCE), UTILISATION, LA VENTE, L'OFFRE DE VENTE, L'EXPORTATION, L'IMPORTATION OU TOUTE AUTRE DISPOSITION DE L'APPLICATION LOGICIELLE DU PRENEUR DE LICENCE SERONT EXEMPTS DE TOUTE VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UN TIERS.
- (g) MATROX N'OFFRE AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT CONCERNANT L'APPLICATION LOGICIELLE DU DÉTENTEUR DE LA LICENCE ET DÉTENTEUR DE LA LICENCE ACCEPTE D'ASSUMER LA SEULE ET ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION LOGICIELLE DU DÉTENTEUR DE LA LICENCE.
- (h) MATROX N'OFFRE AUCUNE GARANTIE CONTRE LES DÉFAUTS CACHÉS. MATROX SE DÉGAGE EXPRESSÉMENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ SELON LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI. L'ENSEMBLE DES RISQUES LIÉS AUX RÉSULTATS ET AUX PERFORMANCES DE L'API EST ASSUMÉ PAR LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE.
- (i) Le détenteur de la Licence accepte d'indemniser, de dégager de toute responsabilité et, à la demande de Matrox, de défendre Matrox, ses sociétés affiliées, filiales, administrateurs, dirigeants, employés, fournisseurs, agents ou sous-traitants contre toute réclamation, responsabilité, perte, dommage, dépense, poursuite et coût (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocat et autres frais de litige) découlant de, en rapport avec ou liés à l'utilisation, la distribution ou la reproduction de l'API, du matériel Matrox et de l'Application logicielle du détenteur de la Licence par le détenteur de la

Licence , y compris, sans limitation, toute réclamation, responsabilité, perte, dommage, dépense et coût découlant d'une rupture de garantie, de contrat ou d'obligations de service d'assistance, ou de violation ou d'appropriation illicite de droits de propriété intellectuelle. Le détenteur de la Licence défendra à ses propres frais toutes les poursuites ou procédures découlant de ces réclamations. Matrox a le droit, mais non l'obligation, de participer à la défense de tout procès ou procédure. Le détenteur de la Licence paiera tous les règlements, dommages et coûts résultant d'une réclamation, y compris tous les frais juridiques et les coûts de règlement. Toutefois, le détenteur de la Licence ne peut régler aucune question liée aux produits Matrox, à l'API ou à la propriété intellectuelle de Matrox sans l'accord écrit préalable de Matrox.

DROITS D'AUTEUR

Tous les titres, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur relatifs au Logiciel et à toute copie de celui-ci appartiennent à Matrox ou à ses fournisseurs. Tous les titres et les droits de propriété intellectuelle relatifs au contenu auquel il est possible d'accéder à l'aide du Logiciel appartiennent aux propriétaires respectifs dudit contenu et celui-ci peut être protégé par les lois et traités applicables en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle. Cette Licence ne vous autorise pas à utiliser ce contenu. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés sont réservés à Matrox.

EXCLUSION DE GARANTIES

LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE RECONNAÎT ET ACCEPTE QU'IL EST SEUL RESPONSABLE DE L'UTILISATION DU LOGICIEL. LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT », SANS AUCUNE GARANTIE, ET MATROX DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDES POUR UN USAGE SPÉCIFIQUE, DE NON-CONTREFAÇON DE SON LOGICIEL ET DE PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERCES PARTIES. MATROX NE GARANTIT PAS QUE LE CONTENU DU LOGICIEL RÉPONDE AUX ATTENTES DU DÉTENTEUR DE LA LICENCE NI QUE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL NE SOIT PAS INTERROMPU OU SANS ERREURS NI QUE LES DÉFAUTS DU LOGICIEL SOIENT CORRIGÉS. LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE ASSUME TOUS LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DU LOGICIEL. DE PLUS, MATROX NE DONNE AUCUNE GARANTIE ET NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION EN CE QUI CONCERNE L'UTILISATION OU LES RÉSULTATS DE L'UTILISATION DU LOGICIEL OU DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERCES PARTIES, QUE CE SOIT SUR LE PLAN DE LEUR VALIDITÉ, DE LEUR EXACTITUDE, DE LEUR FIABILITÉ, DE LEUR ACTUALITÉ OU AUTRE. SI LE CONTENU DU LOGICIEL SE RÉVÈLE DÉFECTUEUX, LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE ASSUME LA TOTALITÉ DES FRAIS D'ENTRETIEN, DE RÉPARATION ET DE CORRECTION NÉCESSAIRES. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIE : DANS CE CAS, L'EXCLUSION NE S'APPLIQUE PAS AU DÉTENTEUR DE LA LICENCE. LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE RECONNAÎT ET ACCEPTE QU'IL EST LE SEUL RESPONSABLE POUR DÉTERMINER SI UN BREVET DE TIERCE PARTIE OU DES LICENCES DE DROITS D'AUTEUR, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES NORMES AUDIO ET VIDÉO, SONT NÉCESSAIRES POUR UTILISER, INSTALLER OU DISTRIBUER CE PRODUIT, CE QUI INCLUT TOUT OU PARTIE DU LOGICIEL OU DU MATÉRIEL. LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE EST CHARGÉ D'INFORMER SES CLIENTS DES LIMITATIONS DÉCRITES ICI.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

MATROX, SES SOCIÉTÉS SŒURS ET SES FILIALES NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES, QU'ILS SOIENT DIRECTS, INDIRECTS, PUNITIFS, ACCIDENTELS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS À L'UTILISATION OU À L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE SI LA RESPONSABILITÉ PRÉSUMÉE RÉSULTE D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT, D'UNE NÉGLIGENCE, D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU DE TOUT AUTRE ÉLÉMENT, MÊME SI MATROX A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ D'UN TEL DOMMAGE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTANT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS, LA RESPONSABILITÉ DE MATROX DANS CES JURIDICTIONS EST LIMITÉE AU MINIMUM IMPOSÉ PAR LA LOI.

UTILISATION NON AUTORISÉE. LE LOGICIEL N'EST PAS CONÇU, PRÉVU, AUTORISÉ OU GARANTI POUR ÊTRE UTILISÉ OU REVENDU DANS TOUT TYPE DE SYSTÈME OU APPLICATION AYANT TRAIT À DES ENVIRONNEMENTS DANGEREUX OU POTENTIELLEMENT DANGEREUX, OU DES APPLICATIONS EXIGEANT DES PERFORMANCES DE HAUTE DISPONIBILITÉ OU DE MODE DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE, PRÉSENTANT DES RISQUES DE BLESSURES CORPORELLES VOIRE DE MORT, TELLES QUE LES SYSTÈMES MÉDICAUX, DE SECOURS OU DE MAINTIEN EN VIE, LE FONCTIONNEMENT D'INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, LA NAVIGATION OU LES SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS

AÉRIENS, LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN, LES SYSTÈMES DE TRAVAUX PUBLICS, LES SYSTÈMES D'ARMES OU TOUTE AUTRE APPLICATION OÙ LA DÉFAILLANCE D'UN PRODUIT POURRAIT PROVOQUER DES DOMMAGES MATÉRIELS, DES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX OU DES DOMMAGES CORPORELS. LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE S'ENGAGE À NE PAS UTILISER OU À NE PAS AUTORISER À UTILISER LES PRODUITS POUR DES APPLICATIONS CRITIQUES, À HAUTE DISPONIBILITÉ OU À MODE DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE, ET IL CONVIENT D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET D'EXONÉRER DE TOUTE RESPONSABILITÉ MATROX AINSI QUE SES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, MANDATAIRES, EMPLOYÉS, AGENTS, AFFILIÉS, AYANTS DROIT ET FOURNISSEURS TIERS, ET LES DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE TOUTE ACTION, POURSUITE OU PROCÉDURE, COÛT, DÉPENSE, DOMMAGE, ET RESPONSABILITÉ (CE QUI INCLUT, MAIS SANS S'Y LIMITER, DES HONORAIRES RAISONNABLES D'AVOCAT) DÉCOULANT DU OU AFFÉRANT AU MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS ENVERS LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE, MÊME DANS LE CAS OÙ CETTE RÉCLAMATION SOUTIENT QUE MATROX A ÉTÉ NÉGLIGENT DANS LA CONCEPTION OU LA FABRICATION DU LOGICIEL.

EXCLUSION DE GARANTIE ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR LES LOGICIELS TIERS INCLUS OU INTÉGRÉS AU LOGICIEL. TOUS LES LOGICIELS TIERS INCLUS AVEC LE LOGICIEL SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT ». MATROX ET SES FOURNISSEURS TIERS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE AU DÉTENTEUR DE LA LICENCE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, CE QUI INCLUT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDES POUR UN USAGE SPÉCIFIQUE ET DE NON-CONTREFAÇON DES LOGICIELS TIERS, OU DE LEUR UTILISATION SEULE OU AVEC DES PRODUITS DU DÉTENTEUR DE LA LICENCE. NI LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE NI SES EMPLOYÉS, AGENTS OU DISTRIBUTEURS N'ONT LE DROIT DE DONNER D'AUTRES GARANTIES OU DE FAIRE D'AUTRES DÉCLARATIONS OU PROMESSES EN CE QUI CONCERNE TOUS LES LOGICIELS TIERS INCLUS DANS LE LOGICIEL.

MATROX N'A AUCUNE OBLIGATION D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE OU D'EXONÉRER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE À L'ÉGARD DE TOUTE ACTION SELON LAQUELLE UN LOGICIEL TIERS ENFREINT UN BREVET, DES DROITS D'AUTEUR, UNE MARQUE DÉPOSÉE OU TOUT AUTRE DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UNE TIERCE PARTIE. LE DÉTENTEUR INFORMERA RAPIDEMENT PAR ÉCRIT MATROX DE TOUTE ACTION.

MATROX N'A AUCUNE OBLIGATION D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE OU D'EXONÉRER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE À L'ÉGARD DE TOUTE ACTION POUR VIOLATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN CE QUI CONCERNE DES RECOMMANDATIONS OU NORMES AUDIO, VIDÉO OU TECHNOLOGIQUES GÉNÉRALEMENT RECONNUES, CE QUI INCLUT, SANS S'Y LIMITER, LES NORMES AVC/H.264, IEEE 1394, JPEG, JPEG2000 ET MPEG-4. DANS TOUS LES CAS, LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE DE MATROX ENVERS LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE POUR TOUTE CAUSE D'ACTION DOIT ÊTRE LIMITÉE À 50 000,00 USD OU À LA SOMME DE TOUTES LES SOMMES PAYÉES PAR LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE À MATROX LORS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT L'OBTENTION D'UNE DÉCISION FINALE ET SANS APPEL, LA SOMME LA MOINS ÉLEVÉE ÉTANT RETENUE. LES LIMITATIONS PRÉCÉDENTES S'APPLIQUERONT MÊME SI LE RECOURS MENTIONNÉ CI-DESSUS N'ATTEINT PAS SON OBJECTIF ESSENTIEL.

RÉSILIATION

Cette Licence sera automatiquement résiliée si le détenteur de la Licence ne respecte pas ces conditions générales. Dans ce cas, le détenteur de la Licence doit détruire toutes les copies du Logiciel ainsi que tous ses composants. Si le détenteur de la Licence viole les conditions générales de cette Licence, Matrox se réserve le droit de mettre fin à celle-ci sans préjudice des recours que Matrox pourrait avoir à l'égard du détenteur de la Licence.

Si cette Licence est résiliée, Matrox ne saura être tenu responsable de compensations, de remboursements ou de dommages causés par la perte de bénéfices potentiels sur des ventes anticipées, ou en raison de dépenses, d'investissements, de locations ou d'engagements liés à l'activité du détenteur de la Licence, à sa clientèle ou à d'autres éléments. Si le détenteur de la Licence intente des actions en justice ou participe à des actions en justice, Matrox peut, à sa seule discrétion, suspendre ou mettre fin aux privilèges et aux droits accordés par cette Licence pendant toute la durée de ces actions en justice.

DIVERS

Si une disposition de cette Licence est incompatible avec la loi, ou si elle ne peut pas être pleinement appliquée, cette disposition sera interprétée comme étant limitée à ce qui est nécessaire pour être compatible avec la loi et

pleinement appliquée. Cette Licence constitue l'accord définitif, complet et exclusif entre les parties concernées par le sujet évoqué par la présente et remplace tous les accords ou ententes antérieurs ou actuels, qu'ils soient écrits ou oraux, à ce sujet. Cette Licence peut seulement être modifiée par écrit et doit être signée par un employé de Matrox autorisé à le faire. Le détenteur de la Licence accepte de ne pas expédier, transférer ou exporter le Logiciel dans un quelconque pays, de ne pas utiliser le Logiciel de manière interdite par le Bureau américain de l'industrie et de la sécurité, et de se conformer pleinement à l'ensemble des lois, restrictions et règlements américains et canadiens applicables en matière d'exportations, ainsi qu'à toutes les autres lois applicables en matière d'importations et d'exportations.

Loi applicable. La validité, l'exécution et l'interprétation de cette Licence seront soumises aux lois de la province de Québec. Les deux parties se soumettent irrévocablement à la juridiction exclusive des tribunaux situés dans le district de Montréal (province de Québec au Canada) en ce qui concerne tout litige découlant de cette Licence ou en relation avec cette dernière.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Web Matrox. Ce site peut contenir d'autres avis de propriété et informations sur les droits d'auteur dont les conditions doivent également être respectées.

L'incapacité de Matrox à exécuter à tout moment l'une des dispositions de cette Licence, ou le manquement à exiger du détenteur de la Licence l'exécution à tout moment d'une disposition de cette Licence, ne doit en aucun cas être considéré comme une renonciation présente ou future à ladite disposition ni n'affectera, en aucune manière, le droit de Matrox d'exécuter par la suite ladite disposition.

Tous les articles et/ou toutes les sections qui, par leur nature, sont destinés à survivre à la résiliation de cette Licence, le seront.

TOUTE INTERPRÉTATION DU CONTENU DE CET AVIS ET/OU DU SITE WEB MATROX, ET DES DROITS ET DES OBLIGATIONS QUI POURRAIENT EN DÉCOULER, SERA SOUMISE AUX LOIS DU QUÉBEC.

Matrox se réserve le droit de modifier les caractéristiques du Logiciel sans préavis. Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques déposées et les droits d'auteur, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Toute utilisation non autorisée est strictement interdite.

COPYRIGHT © 2026 Graphiques Matrox Inc. Tous droits réservés.
Matrox est une marque déposée de Graphiques Matrox Inc..

SLA05042026